



**DIDIER LE GAC**

Député de la 3ème circonscription du Finistère

## Communiqué de Presse

22 septembre 2021

**Transfert à Brest du pôle régional spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement : Didier Le Gac, heureux d'avoir été entendu par le Gouvernement**

Didier Le Gac, député de Brest-rural, se félicite du transfert du "Pôle régional spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement" de Rennes à Brest, annoncé officiellement ce mercredi 22 septembre.

Par un courrier du 15 juillet dernier, le député Didier Le Gac avait expressément demandé au Ministre de la Justice – Garde des Sceaux de revenir sur sa décision d'attribuer à la juridiction rennaise le nouveau pôle chargé de traiter les dossiers liés aux atteintes environnementales.

En effet, outre le fait que la juridiction brestoise dispose de toutes les compétences juridiques, techniques et opérationnelles pour traiter les dossiers d'atteintes à l'environnement, notamment les pollutions marines, cette décision participe aussi d'un rééquilibrage des attributions judiciaires entre les deux métropoles bretonnes.

C'est pourquoi, à l'heure où le transfert de ce pôle à Brest est annoncé, Didier le Gac se réjouit d'avoir été entendu par le Gouvernement.